



DANSE COUNTRY - SAISON 2023 / 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION *

INSCRIPTION : AU 1^{ER} COURS LE MARDI 5 SEPTEMBRE 2023

Pour les nouveaux arrivants : 2 COURS D'ESSAI GRATUITS, ensuite, la cotisation totale est due pour l'année.

3 Rue Berthelot, à Besançon (dans les locaux des Kinés - parking Zolpan)

Nom : _____ **Prénom :** _____ **Date de Naissance :** _____

Adresse : _____ **Code Postal :** _____

Ville : _____

Téléphone Fixe : _____ **Téléphone Portable :** _____

Adresse Email : _____

Date d'arrivée à l'association : _____

Quel cours souhaitez-vous suivre : **D Débutants** 1ère heure : 19h15-20h15 ou/et **I Intermédiaires** 2ème heure : 20h20-21h30

COTISATION ANNUELLE :

100 € adulte à partir de 16 ans

50 € enfant de 11 à 15 ans. Les enfants doivent être accompagnés par un parent danseur, inscrit aux Appalaches 25

Toute cotisation versée aux Appalaches 25 est définitivement acquise par l'association.

Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé.

PAIEMENT : **ESPÈCES** **CHÈQUE BANCAIRE / POSTAL** à l'ordre de l'Association "APPALACHES 25"

*** les 2 éléments de votre inscription devront nous être remis en 1 seule fois, AU PLUS TARD LE 19 SEPTEMBRE 2023, à savoir :**

Le bulletin d'inscription dûment complété + le paiement (par chèque ou en espèces)

Les danseurs doivent être assurés par leur propre Responsabilité Civile pour les dommages qu'ils causeraient aux autres danseurs. Nous vous recommandons de souscrire une Assurance Individuelle : un contrat « accident » pour vous couvrir en cas de dommages corporels. L'Association "APPALACHES 25" décline toute responsabilité en cas d'accident. (Pour votre propre sécurité, évitez de porter des talons aiguilles et des claquettes).

En signant ce document,

- je déclare avoir lu la charte du danseur de l'Association "Appalaches 25" (ci-dessous) et m'engage à la respecter,
- je confirme avoir une assurance RC pour les dommages causés à autrui.
- j'accepte que mon image (ou celle de mon enfant) (photos prises lors des cours ou de manifestations organisées par l'association) soit utilisée dans le cadre de la promotion de l'association et sur le site Internet des Appalaches 25,
- J'atteste que mon état de santé (ou celle de mon enfant) me (lui) permet de suivre les cours de danse country.

Facultatif : pour les nouveaux arrivants, de quelle façon avez-vous connu le club Appalaches 25 ?

En cas d'inscription d'un mineur : nom, prénom et lien de parenté:

Écrire manuellement

« Lu et approuvé »

signature

Date

✂.....

CHARTRE DU DANSEUR COUNTRY APPALACHES 25

<http://appalaches25.jimdo.com/>

Responsable de l'Association : Corinne ROBBE (tel 03 81 57 91 24) -- Vice-présidente : Marie-Claude HUMBERT

Trésorier : Philippe HUMBERT (tel 03 81 88 00 67) -- Secrétaire et Webmaster : Catherine CHARPY

Nous sommes heureux de vous accueillir : **3 Rue Berthelot à Besançon (dans les locaux des Kinés – vers Zolpan)**

Le MARDI soir (hors vacances scolaires)

Horaires des cours : Débutants 1ère heure : 19h15 – 20h15 ----- **Intermédiaires** 2ème heure : 20h20 – 21h30

- Il convient de :**
- Respecter les lieux et les horaires pour le bon déroulement des cours,
 - Ne pas faire de bruit en sortant de la salle (merci pour les voisins),
 - Faire en sorte que ce soit un endroit agréable en appliquant les règles de convivialité,
 - Se conformer aux statuts (à votre disposition), au règlement intérieur et aux décisions du bureau pour le bon fonctionnement de l'Association "APPALACHES 25".

Les danseurs doivent être assurés par leur propre Responsabilité Civile pour les dommages qu'ils causeraient aux autres danseurs. Nous vous recommandons de souscrire une Assurance Individuelle : un contrat « accident » pour vous couvrir en cas de dommages corporels. L'Association "APPALACHES 25" décline toute responsabilité en cas d'accident. (Pour votre propre sécurité, évitez de porter des talons aiguilles et des claquettes).

*Pour les nouvelles personnes : vous avez la possibilité d'assister à 2 cours. **Après quoi, vous devrez remplir le bulletin d'inscription et vous acquitter de la cotisation annuelle,** (en cas de difficulté, possibilité de payer en plusieurs fois, voir avant avec le trésorier).*